

4. AUDIT / CONTRÔLE

4.2 Audit ACPR et Cybersécurité

Annexe 4.2

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Nous rappelons ici l'historique du dossier

Par courrier du 28 mars 2025, l'ACPR nous a adressé la lettre de suite au rapport d'inspection de M. Delavis sur la gestion des risques informatiques de la caisse de Crédit Municipal de Nantes. Le 4 avril 2025, cette lettre a bien été transférée à la Présidente de notre Conseil d'orientations et de Surveillance (COS) ainsi qu'à tous les administrateurs. Par courrier daté du 27 mai 2025, nous avons communiqué nos réponses en complétant l'annexe de la lettre de suite du 28 mars 2025.

Depuis le 27 mai 2025, la lettre de suite, ainsi que la réponse que nous vous avons adressée, ont été présentées à la réunion du COS du 28 mai 2025. Un nouveau point d'avancement a également été réalisé lors du COS du 22 septembre 2025.

Le 7 novembre, nous avons communiqué à l'ACPR un courrier faisant état de l'actualisation au 31 octobre 2025 des réponses apportées à la lettre de suite, ainsi que des avancées du plan de remédiation que nous mettons en œuvre. Cette réponse a été présentée lors de la réunion du COS qui s'est tenue le 16 décembre 2025.

Le 22 décembre 2025, nous avons fait parvenir un courriel par lequel nous confirmions à l'ACPR la tenue de nos formations à la cybersécurité qui s'étaient déroulées en décembre 2025 : cette action permettait de finaliser notre réponse intégrale au constat n°7 de la lettre de suite.

Lors de notre COS du 10 mars 2026 nous avons présenté les éléments et les enjeux pour finaliser nos actions d'ici l'échéance du 30 avril 2026. Nous y avons abordé également les sujets pouvant présenter des retards.

Nous avons adressé un courrier à l'ACPR le 29 avril 2026 pour les informer des suites de nos actions. Celui-ci faisait suite à un échange avec leurs services le vendredi 10 avril 2026,

Sont annexés à cette délibération le courrier complet ainsi que ces annexes principales.

En résumé, le Crédit municipal de Nantes a clôturé les actions relatives aux constats numérotés 1, 2,4, 5, 6 et 7. Il demeure des actions à mener sur les sujets suivants :

- Tout d'abord, la réponse au constat n°3 (encadrement des prestations externalisées) continue de mobiliser pleinement le Crédit municipal de Nantes, lequel se trouve néanmoins confronté à la plus ou moins bonne volonté de ses partenaires à se plier à des négociations. Le Crédit municipal de Nantes considère aujourd'hui être revenu en maîtrise de ce processus d'encadrement des prestations externalisées. Néanmoins, la mise en conformité des contrats dépassera l'échéance du 30/04/2026. Au regard de ces éléments, **le Crédit municipal de Nantes sollicite une prorogation du délai accordé pour répondre aux demandes de mesures correctives de la lettre de suite afférentes au constat n°3. Le Crédit municipal considère qu'au 31 décembre 2026 il serait en mesure de faire part à l'ACPR d'avancées plus significatives dans les négociations ou quant à l'issue des stratégies de sortie.**
- Ensuite, bien que le Crédit municipal ait répondu intégralement aux demandes de mesures correctives du constat n°4 (contrôle du GIE et de ses sous-traitants) formulées dans la lettre de suite, le plan de remédiation du GIE CM SERVICES demeure à finaliser. Bien que la finalisation de ce plan de remédiation soit hors périmètre des demandes de mesures correctives exprimées à la lettre de suite, le Crédit municipal de Nantes a obtenu du GIE CM SERVICES la tenue de réunions mensuelles tous les premiers lundis ouverts de chaque mois jusqu'à clôture de ce plan de remédiation. Le Crédit municipal de Nantes sera épaulé, à compter du 1^{er} juin 2026, du RSSI des caisses de crédit municipal pour demeurer en maîtrise de son prestataire.

De manière générale, le Crédit municipal de Nantes s'engage à tenir l'ACPR informée de l'avancée de ces sujets, y compris après le 30 avril 2026.

L'état d'avancement peut se résumer avec le tableau ci-dessous qui présente les données au 31 octobre 2025 et au 27 avril 2026:

	Echéances <u>lettre de suite</u>	Réalisé au 31/10/2025		Réalisé au 27/04/2026	
		Réponse du CMN <u>aux constats de la lettre de suite</u>	Taux de réalisation des actions du plan de remédiation interne	Réponse du CMN <u>aux constats de la lettre de suite</u>	Taux de réalisation des actions du plan de remédiation interne
Global			87%		94%
Constat n°1 Gouvernance	31/10/2025	Terminé	100%	Terminé	100%
Constat n°2 Sécurité du SI	31/10/2025	Terminé	93%	Terminé	100%
Constat n°3 Prestations externalisées	30/04/2026	En cours	56%	En cours	63%
Constat n°4 Contrôle du GIE	31/10/2025	Terminé	100% (CMN) / 46,09 % (GIE CM Services)	Terminé	100% (CMN) / 80,47 % (GIE CM Services)
Constat n°5 Continuité des activités	31/10/2025 et 30/04/2026	En cours	83 %	Terminé	100%
Constat n°6 Cadre de maîtrise des risques	30/04/2026	Terminé	100%	Terminé	100%
Constat n°7 Formation et sensibilisation	30/06/2025 et 31/12/2025	Très avancé	100%	Terminé	100%

Le dossier continuera à être suivi en comité d'audit et en détail avec le comité IT.

Le Conseil prend acte de cette information

NON TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

 CREDIT MUNICIPAL
Le Président du C.O.S.

 CREDIT MUNICIPAL
Le Directeur Général